

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

UBS Group SA

Jeudi 8 avril 2021 à 10 h 30

Centre de conférence UBS Grünenhof, 8001 Zurich

Chers actionnaires,

L'Assemblée générale ordinaire d'UBS Group SA aura lieu comme annoncé le jeudi 8 avril 2021 à 10 h 30.

Pour protéger la santé de nos actionnaires et de nos collaborateurs, le Conseil d'administration a décidé que les actionnaires ne pourraient, cette fois encore, exercer leurs droits de vote que par l'intermédiaire du représentant indépendant. Nous regrettons que toute participation physique à l'Assemblée générale ordinaire soit de nouveau impossible.

L'Assemblée générale ordinaire sera diffusée en direct sur Internet et inclura les interventions du Président du Conseil d'Administration et du Group CEO. L'ordre du jour sera réduit aux points requis par la loi et à l'annonce des résultats des votes. UBS se réjouit de pouvoir inviter ses actionnaires à une assemblée en présentiel à Bâle en 2022 afin de pouvoir échanger directement et personnellement avec eux.

Le rapport de gestion d'UBS Group SA, lequel comprend le rapport de rémunération d'UBS Group SA et les rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2020, peut être consulté au siège social d'UBS Group SA, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich. Le rapport de gestion 2020 d'UBS Group SA et le rapport de rémunération d'UBS Group SA sont également disponibles sur Internet à l'adresse ubs.com/annualreport.

UBS Group SA a publié le 4 janvier 2021 dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi que sur son site *ubs.com/agm* une invitation aux actionnaires qualifiés à soumettre leurs requêtes relatives à l'inscription de points à l'ordre du jour jusqu'au 12 février 2021. Aucune requête n'a été déposée.

Zurich, le 8 mars 2021

Avec nos salutations les meilleures,

UBS Group SA

Mallet

Axel A. Weber Président du Conseil d'administration Markus Baumann Secrétaire général

Approbation du rapport sur la situation et des comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA pour l'exercice 2020

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur la situation pour l'exercice 2020 et les comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA pour l'exercice 2020.

Commentaire

Dans ses rapports à l'Assemblée générale ordinaire, Ernst & Young SA, Bâle, en sa qualité d'organe de révision, recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA.

2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2020 d'UBS Group SA

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération 2020 d'UBS Group SA dans le cadre d'un vote consultatif.

Commentaire

Le rapport de rémunération 2020 d'UBS Group SA constitue un chapitre du rapport de gestion 2020 d'UBS Group SA. Il explique la gouvernance et les principes sous-jacents à la structure de rémunération d'UBS Group SA, y compris le lien entre le salaire et la performance. Le rapport de rémunération 2020 d'UBS Group SA et la brochure ci-jointe, intitulée «Say-on-pay», apportent de plus amples précisions sur le vote proposé.

Le vote sur le rapport de rémunération 2020 d'UBS Group SA est de nature consultative.

3. Affectation du bénéfice total et distribution d'un dividende ordinaire à partir du bénéfice total et des réserves issues d'apports de capital

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'affectation du bénéfice total ainsi que le versement d'un dividende ordinaire de 0.37 USD (brut) en espèces par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF aux conditions indiquées dans la tabelle ci-contre

Le montant de la distribution ordinaire de dividende est exprimé en dollars américains. Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire de SIX SIS SA recevront leurs dividendes en francs suisses. Leur montant sera calculé sur la base du taux de change à cinq décimales publié la veille de la date ex-dividende. Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire de Depository Trust Company ou directement enregistrés dans le registre des actions américain par l'intermédiaire de Computershare recevront leurs dividendes en dollars américains. Le montant total de la distribution de dividende sera plafonné à 2628 millions de CHF (le Plafond). Si, au jour de l'Assemblée générale ordinaire, le total de la distribution de dividende exprimé en francs suisses devait dépasser le Plafond, sur la base du taux de change fixé de manière raisonnable par le Conseil d'administration, le

dividende par action en dollars américains serait réduit proportionnellement de sorte que le montant total exprimé en francs suisses ne dépasse pas le Plafond.

Affectation du bénéfice total et distribution de dividende (50%) sur le bénéfice de l'exercice proposées

Pour l'exercice clos au 31.12.20	Mio. d'USD	Mio. de CHF
Résultat net pour la période	3 841	3 635
Bénéfices reportés / (pertes reportées)	0	0
Bénéfice total disponible pour affectation	3841	3 635
Affectation du bénéfice total		
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	(3 127)	(3 004)
Distribution de dividende: 0.37 USD (brut) par action donnant droit au dividende, dont 0.185		
USD prélevé sur le bénéfice total ¹	(714)	(632) 2
Bénéfices reportés/(pertes reportées)	0	0

1 Les actions donnant droit au dividende sont toutes les actions émises à l'exception des propres actions détenues par UBS Group SA à la date de référence. Le montant de 714 millions d'USD a été calculé à partir du nombre total d'actions émises au 31 décembre 2020. Si le montant total final du dividende s'avère supérieur ou inférieur à ce chiffre, la différence sera compensée avec l'affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice. 2 Montant converti au taux en vigueur au 31 décembre 2020 (1.13 CHF/USD), à titre d'exemple.

Distribution de dividende (50%) sur les réserves issues d'apports de capital proposée

Pour l'exercice clos au 31.12.20	Mio. d'USD	Mio. de CHF
Total des réserves statutaires issues du capital: réserves issues d'apports de capital avant distri-		
bution proposée ¹	27 048	26 506
Distribution de dividende: 0.37 USD (brut) par action donnant droit au dividende, dont 0.185		
USD prélevé sur les réserves issues d'apports de		
capital ²	(714)	(632)3
Total des réserves statutaires issues du		

capital: réserves issues d'apports de capital après distribution proposée 26 334

1 L'avis actuel de l'Administration fédérale des contributions est qu'un montant maximal de 11,9 milliards de CHF, sur les 26,5 milliards de CHF de réserves issues d'apports de capital au 31 décembre 2020, est disponible pour le versement de dividendes non soumis à l'impôt anticipé en Suisse. 2 Les actions donnant droit au dividende sont toutes les actions émises à l'exception des propres actions détenues par UBS Group SA à la date de référence. Le montant de 714 millions d'USD a été calculé à partir du nombre total d'actions émises au 31 décembre 2020.

3 Montant converti au taux en vigueur au 31 décembre 2020 (1.13 CHF/USD), à titre d'exemple.

Si la distribution du dividende est approuvée, le paiement aura lieu le 15 avril 2021 aux détenteurs d'actions à la date de référence du 14 avril 2021. Les actions seront négociées ex-dividende à compter du 13 avril 2021. Le dernier jour durant lequel les actions pourront être négociées avec un droit au dividende sera donc le 12 avril 2021.

Commentaire

UBS Group SA exprime ses dividendes en dollars américains, sa monnaie de présentation. Toutefois, les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire de SIX SIS SA continueront à percevoir leurs dividendes convertis en francs suisses. La fixation d'un plafond technique en francs suisses pour le paiement du dividende s'avère nécessaire afin de respecter les dispositions du Code des obligations suisse en matière de préservation du capital. Le plafond de 2628 millions de CHF proposé a été fixé pour garantir une marge de manœuvre suffisante en cas de fluctuations monétaires même importantes.

Comme mentionné ci-dessus, la moitié du dividende ordinaire de 0.37 USD (brut) versé en espèces par action sera prélevée sur le bénéfice total et l'autre moitié sur les réserves issues d'apports de capital suite à un changement du droit fiscal suisse. La part du dividende versé provenant du bénéfice total sera soumise à l'impôt anticipé suisse de 35%.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe pour l'exercice 2020

Proposition

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe pour l'exercice 2020, à l'exclusion de toutes les questions relatives aux activités transfrontalières avec la France.

Commentaire

UBS a fait appel du jugement de première instance et le nouveau procès doit durer jusqu'au 24 mars 2021. De ce fait, les procédures en cours en France peuvent être la source d'une trop grande incertitude pour octroyer la décharge. Le Conseil d'administration propose donc d'assortir la décharge accordée au titre de l'exercice 2020 d'une exclusion explicite de toutes les questions relatives aux activités transfrontalières avec la France.

UBS a rédigé et publié un rapport sur la question des activités transfrontalières avec la France afin de répondre à certaines questions fréquemment posées par ses actionnaires, clients et collaborateurs après le prononcé du jugement. Ledit rapport peut être téléchargé à l'adresse ubs.com/investors.

5. Réélection des membres du Conseil d'administration

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire pour un mandat d'une année Axel A. Weber en tant que Président du Conseil d'administration, ainsi que Jeremy Anderson, William C. Dudley, Reto Francioni, Fred Hu, Mark Hughes, Nathalie Rachou, Julie G. Richardson, Dieter Wemmer et Jeanette Wong, leurs mandats respectifs arrivant à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Leurs curriculum vitae détaillés et leurs mandats au sein des comités du Conseil d'administration se trouvent dans la section «Corporate governance and compensation» du rapport de gestion 2020 d'UBS Group SA ainsi que sur Internet à l'adresse ubs.com/boards.

- 5.1. Axel A. Weber, en tant que Président du Conseil d'administration
- 5.2. Jeremy Anderson
- 5.3. William C. Dudley
- 5.4. Reto Francioni
- 5.5. Fred Hu

- 5.6. Mark Hughes
- 5.7. Nathalie Rachou
- 5.8. Julie G. Richardson
- 5.9. Dieter Wemmer
- 5.10. Jeanette Wong

6. Élection de nouveaux membres du Conseil d'administration

6.1. Claudia Böckstiegel

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Claudia Böckstiegel en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une année.

Commentaire

Claudia Böckstiegel (née en1964) est General Counsel et membre du comité exécutif élargi de Roche Holding SA depuis 2020. Elle a rejoint le groupe Roche en 2001, où elle a été Head of Legal Diagnostics de F. Hoffmann-La Roche SA à Bâle de 2016 à 2020. De 2010 à 2016, elle a été Head Legal Business de Roche Diagnostics International SA à Rotkreuz. Elle a occupé diverses fonctions de direction comme Head Legal Business et Legal Counsel de Roche Diagnostics GmbH à Mannheim de 2001 à 2010. M^{me} Böckstiegel a débuté sa carrière professionnelle comme avocate dans un cabinet privé à Karlsruhe avant de devenir partenaire chez Philipp & Littig à Mannheim.

M^{me} Böckstiegel a fait ses études de droit à Mannheim et Heidelberg et a obtenu un LLM à l'Université de Georgetown. Elle est de nationalité suisse et allemande.

 M^{me} Böckstiegel respecte les seuils de mandats définis à l'article 31 des Statuts.

6.2. Patrick Firmenich

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Patrick Firmenich en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat d'une année.

Commentaire

Patrick Firmenich (né en 1962) est président du Conseil d'administration de Firmenich International SA depuis 2016, la plus grande entreprise privée au monde de fragrances et d'arômes. Il a été CEO de Firmenich de 2002 à 2014 et siège au Conseil d'administration de la société depuis 2002. Il a rejoint Firmenich en 1990, passant une décennie à la tête du développement stratégique de la division International Fine Fragrance de l'entreprise à New York et à Paris. Il a occupé des postes de direction comme Corporate Vice President de 2001 à 2002 et Vice President de Fine Fragrance Worldwide, ainsi que comme Président Directeur Général de Firmenich & Cie (Paris) de 1997 à 2001. Avant de rejoindre Firmenich, M. Firmenich a occupé divers postes dans les secteurs juridique et bancaire. Il a notamment été International Investment Banking Analyst chez Credit Suisse First Boston, avocat d'affaires dans le cabinet Patry, Junet, Simon & Le Fort ainsi que Legal Counsel à la Chase Manhattan Bank. M. Firmenich est titulaire d'un master en droit de l'Université de Genève, membre du Barreau de l'État de Genève depuis 1987 et possède un MBA de l'INSEAD. Il est de nationalité suisse.

M. Firmenich est membre du Conseil d'administration de Jacobs Holding SA, INSEAD et INSEAD World Foundation. Il est également membre de l'Advisory Council du Swiss Board Institute.

M. Firmenich respecte les seuils de mandats définis à l'article 31 des Statuts.

7. Élection des membres du Comité de rémunération

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Julie G. Richardson, Reto Francioni, Dieter Wemmer et Jeanette Wong pour un mandat d'une année en qualité de membres du Comité de rémunération. À sa séance constitutive, le Conseil d'administration a l'intention de désigner à nouveau Julie G. Richardson comme présidente du Comité de rémunération.

- 7.1. Julie G. Richardson
- 7.2. Reto Francioni
- 7.3. Dieter Wemmer
- 7.4. Jeanette Wong

8. Approbation de la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe

8.1. Approbation du montant global maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2021 à l'Assemblée générale ordinaire 2022

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération de 13 000 000 CHF pour les membres du Conseil d'administration au titre de la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2021 à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

8.2. Approbation du montant global de la rémunération variable des membres du Directoire du Groupe pour l'exercice 2020

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global de la rémunération variable de 85 000 000 CHF pour les membres du Directoire du Groupe au titre de l'exercice 2020.

8.3. Approbation du montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Directoire du Groupe pour l'exercice 2022

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération fixe de 33 000 000 CHF pour les membres du Directoire du Groupe au titre de l'exercice 2022.

9. Réélections

9.1. Réélection du représentant indépendant, ADB Altorfer Duss & Beilstein AG, Zurich

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire ADB Altorfer Duss & Beilstein AG, Zurich, en qualité de représentant indépendant pour un mandat d'une année expirant au terme de l'Assemblée générale ordinaire en 2022.

Commentaire

Le Conseil d'administration propose de réélire ADB Altorfer Duss & Beilstein AG, Zurich, en qualité de représentant indépendant pour un mandat d'une année. ADB Altorfer Duss & Beilstein AG, Zurich, a confirmé au Conseil d'administration qu'elle dispose de l'indépendance nécessaire à l'exercice de son mandat.

9.2. Réélection de l'organe de révision, Ernst & Young SA, Bâle

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA, Bâle, comme organe de révision des comptes annuels consolidés et individuels d'UBS Group SA pour un mandat d'une année.

Commentaire

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA, Bâle, comme organe de révision pour un mandat d'une année. Ernst & Young SA, Bâle, a confirmé au Comité d'audit du Conseil d'administration qu'elle dispose de l'indépendance nécessaire à l'exercice de son mandat.

9.3. Réélection de l'organe de révision spécial, BDO AG, Zurich

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire BDO AG, Zurich, comme organe de révision spécial pour un mandat de trois ans.

Commentaire

Sur recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration propose de réélire BDO AG, Zurich, comme organe de révision spécial pour un mandat de trois ans. Conformément à l'article 39, alinéa 3, des Statuts, l'organe de révision spécial délivre les attestations de révision exigées par la loi pour les augmentations de capital.

10. Modifications des Statuts

Proposition

Pour se conformer à une demande de l'Autorité fédérale suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA), le Conseil d'administration propose de modifier l'article 23, alinéa 1, des Statuts comme suit:

B. Conseil d'administration

Article 23

Décisions

- ¹ Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité absolue des suffrages présentssuffrages exprimés. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion départage.
- ² [Non modifié]

Commentaire

Conformément aux pratiques de surveillance de longue date de la FINMA et à leur mise en œuvre dans le règlement de notre organisation, les décisions du Conseil d'administration doivent être prises à la majorité des membres présents. Les abstentions sont donc considérées comme des «votes négatifs». Cette disposition est destinée à empêcher les membres du Conseil d'administration de s'abstenir de voter.

11. Réduction du capital-actions par voie d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018-2021

Proposition

Le Conseil d'administration propose (i) de réduire le capitalactions de l'entreprise de 15 663 240 CHF en passant de 385 905 539.50 CHF à 370 242 299.50 CHF par l'annulation de 156 632 400 actions d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, toutes étant des actions détenues en propre; (ii) de prendre acte du rapport spécial rédigé par Ernst & Young SA selon lequel les créances des créanciers seront couvertes même après la réduction de capital; et (iii) de modifier l'article 4, alinéa 1, des Statuts comme suit:

Capital-actions

Article 4

Capital-actions

- ¹ Le capital-actions de la société s'élève à CHF 370 242 299.50385 905 539.50. Il est divisé en 3 702 422 9953 859 055 395 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune. Le capital-actions est entièrement libéré.
- ² [Non modifié]

Commentaire

Le 22 janvier 2018, UBS Group SA a annoncé son intention de procéder au rachat de ses propres actions sur une période de trois ans à compter du mois de mars 2018, pour un montant global pouvant aller jusqu'à 2 milliards de CHF. Le rachat a été conduit par une ligne de négociation séparée sur le SIX Swiss Exchange.

À la date du 2 février 2021, un total de 156632400 actions ayant une valeur de marché globale de 199999800 CHF avaient été rachetées dans le cadre de ce programme. Le prix de rachat moyen était de 12.77 CHF par action.

Le Conseil d'administration propose maintenant à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver l'annulation des 156 632 400 actions rachetées et la réduction correspondante du capitalactions conformément à l'article 4, alinéa 1, des Statuts. La réduction de capital requiert la publication de trois avis aux créanciers dans la Feuille officielle suisse du commerce suite à l'Assemblée générale ordinaire, suivi d'une période d'attente de deux mois. La réduction de capital doit ensuite être inscrite au registre du commerce pour devenir effective.

En sa qualité d'organe de révision, Ernst & Young SA a confirmé dans un rapport spécial à l'attention de l'Assemblée générale ordinaire que les créances des créanciers seront entièrement couvertes même après la réduction de capital. Le rapport est disponible à l'adresse *ubs.com/agm*. Un exemplaire papier de ce rapport peut également être consulté au siège social d'UBS Group SA, Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse.

12. Approbation du nouveau programme de rachat d'actions 2021-2024

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver la résolution suivante:

«Par la présente, le Conseil d'administration est autorisé à racheter des actions dans le but de les annuler pour un montant global pouvant aller jusqu'à 4 milliards de CHF d'ici à l'Assemblée générale ordinaire 2024. Toutes les actions rachetées dans le cadre de cette autorisation sont destinées à être annulées par une réduction de capital soumise à l'approbation des actionnaires lors d'une ou plusieurs Assemblées générales ordinaires futures. L'acquisition comme la détention desdites actions n'entre pas dans le décompte du seuil de 10% d'actions détenues en propre par UBS Group SA au sens de l'article 659, alinéa 1, du Code des obligations suisse.»

Commentaire

Comme annoncé en janvier 2021, le Conseil d'administration a lancé le 8 février 2021 un nouveau programme de rachat d'actions sur trois ans finissant le 7 février 2024, puis a commencé à procéder au rachat d'actions dans le cadre de ce nouveau programme.

Le Conseil d'administration a décidé d'opter pour une procédure en deux étapes, en demandant aux actionnaires de l'autoriser expressément à racheter des actions dans le but de les annuler lors de cette Assemblée générale ordinaire, et en leur soumettant la décision d'annuler définitivement les actions rachetées lors d'une ou plusieurs Assemblées générales ordinaires futures. Dans l'intervalle, ces actions ne tombent plus sous le coup de la limite légale qui interdit aux entreprises de détenir plus de 10% de leurs propres actions. Cela donnera à UBS Group SA une plus grande flexibilité pour procéder au rachat de ses actions et gérer efficacement son capital.

Organisation

Droits de vote

Les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires d'UBS Group SA le 1er avril 2021 à 17 h 00 HAEC (et le 26 mars 2021 à 16 h 30 HAE auprès de l'agent de transfert Computershare aux États-Unis d'Amérique) ont le droit de faire exercer leur droit de vote par le représentant indépendant.

Aucune restriction de la négociabilité des actions d'UBS Group SA

L'enregistrement des actionnaires aux fins de vote n'affecte en rien la négociabilité des actions d'UBS Group SA détenues par les actionnaires inscrits avant, pendant ou après l'Assemblée générale ordinaire. Ni le droit suisse ni les Statuts d'UBS Group SA n'imposent de restrictions de la négociabilité aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires d'UBS Group SA qui voteront lors de l'Assemblée générale ordinaire à venir.

Représentation

Les actionnaires ne peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire que par ADB Altorfer Duss & Beilstein AG (Urs Zeltner, avocat et notaire), Walchestrasse 15, 8006 Zurich, Suisse, en qualité de représentant indépendant.

Pour donner procuration au représentant indépendant (ADB Altorfer Duss & Beilstein AG), ou lui donner des instructions de vote, veuillez compléter et signer le formulaire «Procuration et instructions de vote» ci-joint ou vous rendre à la page qvmanager.ch/ubs. Le traitement en temps voulu peut être garanti pour toutes les procurations dûment signées, reçues d'ici au 6 avril 2021.

Diffusion en direct sur Internet

L'Assemblée générale ordinaire se tiendra en allemand et sera retransmise en direct sur Internet en anglais et en allemand à l'adresse ubs.com/agm.

Nous serons ravis de répondre à toutes vos questions sur l'Assemblée générale ordinaire. Le numéro de notre hotline est le +41-44-235 66 52.

UBS Group SA Case postale CH-8098 Zurich

ubs.com



